



mai 2024

CHARTRE DU JOUEUR ET DU PARENT

CHARTRE DU JOUEUR ET LICENCIÉ

“JE JOUE, J’ARBITRE, JE PARTICIPE !”

Préambule : La charte du joueur de l’ABC régit les relations entre l’adhérent et l’ensemble de la vie du club.

Article 1 : Chaque adhérent et parent d’adhérent mineurs acceptent de respecter le présent règlement en le signant en même temps que sa licence et de s’impliquer dans la vie du club.

Article 2 : Chaque joueur est tenu de participer aux entraînements de son équipe. Un entraîneur est désigné pour chaque entraînement. Les parents doivent s’assurer de sa présence avant de laisser leur enfant dans les salles de sport. En cas d’indisponibilité, le joueur doit prévenir son entraîneur. La ponctualité est une forme de respect des autres. Chaque joueur s’engage à être présent à l’heure du début de l’entraînement et match.

Article 3 : La présence aux compétitions pour toute la saison est obligatoire et dans un souci de respect des autres membres de l’équipe et du club ; toute absence doit être signalée à l’entraîneur le plus tôt possible. Les déplacements sont effectués par les parents ou les joueurs selon les plannings établis par le club. Chaque équipe représente le club et se doit d’avoir un comportement irréprochable à domicile comme à l’extérieur vis-à-vis de son coach, des adversaires, des officiels, des dirigeants et de leurs décisions. Tout manquement sera sanctionnable selon les décisions du Comité Directeur ou du président du club.

Article 4 : Les entraîneurs veillent :

- à former et faire évoluer chaque joueur pour l’amener à son meilleur niveau et contribuer à son épanouissement
- à développer le plaisir basket dans le dépassement de soi, dans le goût de l’effort, dans le rapport à l’autre et dans la dimension sociale et citoyenne du sport
- à communiquer la « culture de l’émulation et de la compétition » dans le respect des coéquipiers, des adversaires, des officiels arbitres - table de marque, du public et des dirigeants du club.

Article 5 : Les membres de la commission technique sont les seuls responsables de la composition des équipes avec des passerelles possibles entre 2 équipes en fonction : des compétences des joueurs, de leur souhait, de leur engagement, de leur bien-être, de leur attitude

Quelques repères pour les matchs :

- Matchs Ecole de Basket (U7 à U11) : Temps de jeu équitable pour tous les enfants. - Matchs U13 : tous les enfants doivent jouer mais le club instaure la notion de mérite. Je m’entraîne moins que les autres, je joue moins que les autres. - Matchs U15 à U20 : tendre vers un temps de jeu pour tous, toutefois ces temps de jeu ne seront pas systématiquement équitables. L’implication ainsi que les attitudes et non le niveau seront pris en compte avant tout.

Article 6 : Le droit à l’image

Les photos de vos enfants prises par les responsables de l’association peuvent être utilisées dans le cadre de l’association. Le club se réserve également le droit d’utiliser la base de données pour ses partenaires.

Article 7 : La participation des joueurs et joueuses à l’arbitrage et à la tenue des tables de marque est indispensable et s’inscrit dans l’apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté. Toute personne désignée qui n’honorera pas sa convocation ou qui ne se fera pas remplacer, se verra sanctionner d’un match de suspension pour la journée de championnat suivante.

Article 8 : Tout adhérent s’engage à respecter les locaux ainsi que le matériel (panneaux, ballons, maillots, vestiaires ...).

Article 9 : L’ENVOL BASKET se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d’effets personnels.

Article 10 : Chaque adhérent s’engage à régler sa licence en début de saison.

Article 11 : En cas de dossier disciplinaire par les instances fédérales, le licencié devra s’acquitter auprès du club de l’amende à payer.

CHARTRE DU PARENT

ÊTRE PARENT DE BASKETEUR C'EST...

PARTICIPER

Participer à la vie du club

- Être présent aux rencontres de son enfant
- Être présent aux animations hors basket qui développent l'esprit convivial du club

APPORTER

Apporter sa contribution au bon fonctionnement du club

- Tenir la table de marque
- Participer de façon régulière au transport des enfants
- Mettre ses compétences au service du club



ÊTRE

Être Fair Play

- Se conformer aux règles du jeu
- Respecter les décisions de l'arbitre
- Refuser toute forme de violence et de tricherie
- Être maître de soi en toutes circonstances
- Être exemplaire, généreux, tolérant

RESPECTER

Respecter les règles de vie du club

- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence de l'enfant à l'entraînement ou au match
- Respecter les horaires des entraînements
- Respecter l'entraîneur, son travail, ses choix
- Respecter les décisions du comité directeur du club
- Laisser l'enfant à son entraîneur et ne pas intervenir pendant l'entraînement ou le match

NE PAS OUBLIER

- Que les dirigeants sont bénévoles et donnent gratuitement de leur temps et leurs compétences à la vie du club
- Que les joueurs et l'entraîneur ont le droit à l'erreur ainsi que les arbitres
- Que les parents spectateurs doivent avoir un comportement exemplaire et doivent laisser leur agressivité à la porte du hall sportif
- Que les parents spectateurs doivent montrer l'exemple à leur enfant.

TROUVER

Trouver sa place au sein du collectif

- Chacun un rôle, un rôle pour chacun

SOURIRE

- Sourire parce que le basket est un jeu avant tout



RAPPELS IMPORTANTS

ADULTE RELAIS

Cf Article 2 : OBLIGATION de s'assurer de la présence de l'entraîneur ou d'un adulte référent avant de laisser son enfant mineur à l'entraînement, au match, au RDV de co-voiturage ou aux journées événementiels.

HORAIRES

Le respect des horaires est fondamental. A partir de l'heure de fin des entraînements la surveillance et la sécurité des joueurs mineurs sont de la responsabilité des parents ou des représentants légaux.

ENCOURAGEMENT ≠ COACHING

Les parents des joueurs et joueuses s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif et de fair-play. Les encouragements sont là pour aider les joueurs sur le terrain dans le respect des rôles de chacun, en laissant au coach la gestion technique et stratégique du match.

Date :

SIGNATURE DU LICENCIÉ :

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉgal DU LICENCIÉ - PARENT :